

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2009-2010

---

27 AVRIL 2010

---

PROJET DE DÉCRET

MODIFIANT LE DÉCRET DU 30 AVRIL 2009 ORGANISANT LE TRANSFERT DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE L'ARCHITECTURE À L'UNIVERSITÉ(1)

—

AMENDEMENT(S)

DÉPOSÉ(S) EN COMMISSION

—

---

(1) Voir Doc. n°91 (2009-2010) n°1

## TABLE DES MATIÈRES

1	Amendement n° 1 déposé par MM. Vervoort et de Lamotte et Mme Cremasco	3
---	---	---

**1 Amendement n° 1 déposé par MM.  
Vervoort et de Lamotte et Mme Cre-  
masco**

**Article 28**

A l'article 28 du projet de décret modifiant le décret du 30 avril 2009 organisant le transfert de l'enseignement supérieur de l'architecture à l'Université, les termes « articles 7, 12, 17, 24, 33, 40 et 49 » sont remplacés par les termes « articles 4, 7, 10, 14, 17, 20 et 23 ».

**Justification**

Il s'agit d'une correction technique. Les précédents chiffres renvoyaient aux articles du décret initial alors qu'ils doivent renvoyer aux articles du présent projet de décret, qui modifient les articles du décret initial.